

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com</p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 29 novembre 2019 à 20h00</p>
---	---	---

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY
MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - François DIOGUARDI - Patrick MUTSCHLER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Pascal PORTIER à M. Jean-Pierre DEMARCHE.

Secrétaire de séance : M. François DIOGUARDI.

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2019

La lecture du compte rendu de la réunion du 9 septembre 2019 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Ouverture dominicale 2020 des commerces de détail alimentaire et non alimentaire

Madame le Maire expose :

La Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques accorde aux Maires un pouvoir de dérogation au repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans le cas d'une autorisation d'ouverture supérieure à cinq dimanches, l'avis conforme du Conseil Communautaire du Grand Belfort est requis avant le 6 décembre 2019.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort propose, pour 2020, les 4 dimanches suivants : 6, 13, 20 et 27 décembre.

Mme le Maire propose d'autoriser l'ouverture des commerces de vente de détail alimentaire et non alimentaire, situés sur la commune de Botans, pour les 6 dimanches avant la période de Noël, soit les 22 et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces 6 dimanches. Les commerces de détail alimentaire et non alimentaire situés sur la commune de Botans ont été informés.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de détail alimentaire et non alimentaire de la commune de Botans à ouvrir 6 dimanches en 2020, aux dates suivantes : 22 et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre.

Ouverture dominicale 2020 des commerces de vente automobile

Madame le Maire expose :

La Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques accorde aux Maires un pouvoir de dérogation au repos dominical dans la limite de 5 dimanches par an pour les commerces de vente automobile. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort propose, pour 2020, les 5 dimanches suivants : 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 12 septembre et 11 octobre.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces dates. Le commerce de vente d'automobiles de Botans a également été informé.

Suite à ces échanges, Madame le Maire envisage de retenir les 5 dimanches proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le commerce de vente automobile de la commune de Botans à ouvrir 5 dimanches en 2020, aux dates suivantes : 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 12 septembre et 11 octobre.

Bois : contrat de travaux 2020 pour le débardage des grumes

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

L'Entreprise PETEY propose le tarif suivant pour le débardage des grumes 2020 : 8,50 € HT / m³

Le prix est en légère augmentation par rapport à l'an dernier : + 0,30 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'Entreprise PETEY pour le débardage des grumes
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

Bois : contrat de travaux 2020 pour l'abattage

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

Monsieur CRAMARO propose les tarifs suivants pour l'abattage 2020 :

- 13,50 € HT / m³ pour le façonnage des grumes
- 35 € HT / heure pour l'abattage d'arbres
- 85 € HT / heure pour le câblage mécanique

Les prix sont en augmentation par rapport à l'an dernier sauf pour le façonnage. Généralement nous n'avons recours à M. CRAMARO que pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'Entreprise CRAMARO pour les différentes prestations
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

Bois : tarifs 2020 pour l'affouage

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

4 affouagistes se sont inscrits pour la prochaine saison. La quantité totale de bois sera répartie équitablement entre chacun.

La Commune a adhéré au label PEFC (certification durable des forêts).

Chaque année, les consignes de sécurité sont rappelées aux affouagistes par M. Salomon, garde forestier.

Il est proposé les tarifs suivants, identiques à ceux de 2019 :

- Chêne : 9.00 € / stère
- Hêtre et charme : 10.50 € / stère
- Perches : 5.30 € / stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs pour l'affouage 2020 tels que proposés, soit : chêne 9.00 €/stère, hêtre et charme 10.50 € / stère et perche 5.30 €/stère pour un diamètre supérieur à 8 cm
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

ONF : assiette et destination des coupes 2020

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

L'ONF propose l'état d'assiette suivant pour 2020 :

- Parcelles 14 et 15 (façonnage de grumes et délivrance chauffage)
- Parcelle 21 (délivrance chauffage)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2020
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

ONF : devis d'assistance 2019-2020

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

L'ONF propose comme chaque année son devis d'assistance pour la campagne de bois façonnés.

Pour l'exercice 2019-2020, le travail est estimé sur 40 m³, soit 162 € HT (192 € TTC).

Le tarif proposé est de 4 € / m³.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'ONF pour un tarif de 4 € / m³ sur une base de 40 m³
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

Décision modificative n°1 et amortissements

Madame le Maire expose :

En 2018, la Commune de Botans a cédé à titre gratuit un poste informatique au RPI et en 2015 le photocopieur de la mairie a été remplacé par un neuf, Ces 2 opérations ont donné lieu à 2 mandats sur le compte 204411 pour 1814.32 € et 4213.84 €.

Ces opérations sont considérées comme des subventions d'équipement et doivent être amorties de la façon suivante : 6 028,16 sur 5 ans, soit une somme de 1 205,63 € qui devra être inscrite chaque année en dépenses de fonctionnement (6811/042) et en recettes d'investissement (2804411).

Madame le Maire propose la décision modificative suivante afin de régulariser ces amortissements pour cette année :

Article	Chapitre	Désignation	Sens	Montant
6811	042	Amortissements des immobilisations corporelles	dépenses	- 1 205,63 €
2804411	040	Biens mobiliers, matériel et études	recettes	+ 1 205,63 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les amortissements présentés ci-dessus
- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal de la Commune de BOTANS telle que présentée ci-dessus
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 et aux suivants.

Tarifs de location de la Salle des Fêtes au 1er janvier 2020

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour la location de la Salle des Fêtes communale à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Week-end (du vendredi soir au dimanche soir) :

- Particuliers habitant la commune : 150 €
- Associations de la commune : 50 €
- Associations et particuliers extérieurs : 280 €

Journée en semaine (du lundi au vendredi) :

- Particuliers habitant la commune et associations de la commune sans utilisation de la vaisselle : 40 €
- Particuliers habitant la commune et associations de la commune avec utilisation de la vaisselle : 50 €
- Associations et particuliers extérieurs sans utilisation de la vaisselle : 80 € ou 60 € si le nombre de locations est supérieur à 12 au cours de la même année
- Associations et particuliers extérieurs avec utilisation de la vaisselle : 100 €

Forfait ménage (en option) : nettoyage complet de la salle pour 60 €

Cautions :

- Caution en cas de dégradation : 500 €, cette caution sera restituée seulement si aucune dégradation n'est constatée après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel. En cas de dégradation, le coût des dommages sera retenu sur la caution.
- Caution en cas de désistement : 80 €, cette caution sera restituée seulement si la réservation est annulée au plus tard 10 jours francs avant la date prévue

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les tarifs pour la location de la Salle des Fêtes Communale tels que proposés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Centre de Gestion : adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Madame le Maire présente un nouveau service à adhésion facultative proposé par le Centre de gestion du Territoire de Belfort.

Il s'agit d'un service de médecine professionnelle et préventive qui entrera en service dès le 1er janvier 2020.

Mme le maire souligne l'importance de ce nouveau développement du fait du retrait du Centre de Gestion en 2017, resté dans les mémoires comme un échec. Ce dernier avait aussi annoncé qu'il ne renonçait pas à trouver une solution. Il a tenu parole.

Un accord avec le Centre de Gestion du Doubs permettra aux adhérents belfortains qui le souhaitent de bénéficier d'une prestation médicale dès le 1er janvier 2020 dans les locaux du Centre de Gestion du Territoire de Belfort situés 29 Boulevard Anatole France à Belfort (90000).

La gestion des adhésions, l'encaissement des cotisations et plus généralement la relation avec les adhérents restent l'apanage exclusif du Centre de Gestion de Belfort ; le Centre de Gestion du Doubs gèrera l'agenda médical du médecin et son activité à partir d'états de personnels fournis chaque année par l'adhérent avant le 31 décembre.

L'adhésion n'est absolument pas obligatoire. Lorsqu'elle est décidée, une tarification de 85 € par visite réellement faite est appliquée. Autrement dit l'adhérent ne paie que la visite réellement faite, c'est-à-dire programmée et non décommandée dans les 24 heures précédant sa tenue.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faudra simplement cotiser réellement au budget du Centre de Gestion, qu'il s'agisse de la cotisation obligatoire, additionnelle ou même d'une cotisation spécifique.

Le centre de gestion de Belfort encaissera la cotisation de l'adhérent avant le 31 décembre de chaque année.

Cette dernière est égale au coût d'une visite individuelle tel qu'arrêté par le conseil d'administration du Centre de Gestion, actualisé le cas échéant par le conseil d'administration et multiplié par le nombre de visites réellement effectuées dans l'année.

L'adhésion entrainera naturellement la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Territoire de Belfort ultérieurement.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce rapport non sans souligner que l'offre proposée est à la fois plus économique et sans doute plus rationnelle que les offres concurrentes du secteur concurrentiel.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion avec effet au 1^{er} janvier 2020 au prix de 85 € la visite réalisée (tarif actualisé chaque année par le conseil d'administration avec le budget primitif)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents en relation avec ce service
- **Les crédits** ont été inscrits au budget 2019.

Acquisition de la parcelle ZA 336

Madame le Maire expose :

- Un courrier de la DDT90 daté du 14 avril 1999, autorise la Commune de Botans à enterrer des cuves pour la défense incendie sur la parcelle ZA 294, sise lieudit "LA MILLERATE" à Botans, acquise par l'état dans le cadre de la construction de la section RN 83-A36. Cette autorisation a été faite sous réserve de l'acquisition à court terme de cette parcelle par la Commune de Botans.
- Le Conseil Municipal du 6 mars 2000 a voté la mise en place de 4 cuves de réserve incendie pour la protection de la ferme du GAEC COURTOT-DEMARCHE.

Les 4 cuves incendie sont enterrées aujourd'hui sur la parcelle ZA336, toujours propriété de l'état, issue de la parcelle ZA294. Afin de respecter les engagements pris et régulariser la situation, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition à l'état de la parcelle cadastrée ZA 336, sise lieudit "LA MILLERATE" à Botans, d'une superficie de 342 m², pour un montant de 130 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** l'acquisition par la commune de Botans de la parcelle ZA 336, propriété de l'état, sise lieudit "LA MILLERATE" à Botans, d'une superficie de 342 m², pour un montant de 130€.
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte relatif ou autre document en rapport avec cette affaire.
- **les crédits** nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs automatisés externes

Madame le Maire expose :

Le SDIS 90 nous informe de l'opportunité de lancer un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes. Afin de lui donner mandat pour procéder à la passation du marché public, les communes intéressées devront signer une convention.

Madame le Maire rappelle que la salle des fêtes est un ERP de catégorie 4 et qu'elle devra être équipée avant le 1^{er} janvier 2021.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de BOTANS en tant que membre au groupement de commandes proposé par le SDIS 90 ayant pour objet l'achat de défibrillateurs automatisés externe
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS 90.

Questions et informations diverses

▪ **Demande de subventions extérieures :**

- Secours Catholique

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

▪ **Dossiers d'urbanisme :**

- Dépôt d'un permis de construire par Monsieur Boualem LEBADA pour la création d'un abri à bois et d'un garage au 4, place du Verger Roulot.
- Dépôt d'un permis de construire par Madame Nathalie COMMUNIER pour la création d'un carport au 5, grande rue.

▪ **Travaux Echangeur A36/RN19:**

La fermeture de la RD18 a été prolongée jusqu'au 27 novembre 2019.

▪ **Doublement de la RN19 sur la section «Héricourt/Sévenans»**

Madame le maire de Botans et Monsieur le maire de Banvillars ont sollicité une réunion auprès du Président du Conseil Départemental du territoire de Belfort en prévision de la mise à 2x2 voies de la RN19 sur la section «Héricourt/Sévenans». Cette réunion est planifiée le 10 janvier 2020.

Terrains Verger Roulot

Le bornage réalisé par le géomètre, diligenté par la mairie de Botans, des terrains du Verger Roulot a mis en évidence la possibilité de vendre les petites parcelles de terrain appartenant à la Commune de Botans aux propriétaires riverains.

Grand Belfort Communauté d'agglomération (GBCA).

- Le rapport d'activité 2018 du Grand Belfort Communauté d'agglomération est mis à disposition des membres du Conseil Municipal.
- Le SMAGA (syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'aéroparc) a été dissous, GBCA a mis en place un dispositif de compensation pour les Communes possédant des parts au SMAGA.
- Une assemblée plénière des gardes champêtres territoriaux du Grand Belfort a eu lieu le 17 octobre 2019, il est à noter le manque d'effectif et la difficulté de recrutement.
- Une réunion du service des déchets ménagers a eu lieu le jeudi 27 novembre 2019, une plaquette va être distribuée aux habitants.

Région Bourgogne/Franche-Comté: Une enquête publique du SRADDET (schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) pour la région Bourgogne/Franche-Comté est prévue du 9 décembre 2019 de 9h00 au 16 janvier 2020 à 17h sur la totalité du territoire régional. Les informations sont mises en ligne sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1798>.

TDE 90 : Une réunion d'information sur le groupement d'achat d'énergie d'électricité Bourgogne Franche-Comté a eu lieu le 12 novembre 2019, le fournisseur choisi est EDF pour la période du 1/01/2020 au 31/12/2022.

Repas des Aînés : le repas des Aînés aura lieu le 19 janvier 2020 et est organisé par la Commune de Botans.

Colis des Aînés : les colis pourront être distribués dès la mi décembre.

Préfecture du Territoire de Belfort :

- La Préfecture du Territoire de Belfort a élaboré un fascicule « questions de maires de A à Z » afin d'aider les maires dans leurs démarches administratives.
- Le dossier de demande de subvention DETR et DSIL pourra être dématérialisé.

Commission fleurissement : Les bénévoles ont installé les décorations de Noël, ils se sont encore surpassés, la Municipalité les remercie chaleureusement.

Réparation borne fontaine : La borne endommagée de la fontaine située rue des sources va être remplacée courant premier trimestre 2020.

Dégradation des aménagements sécuritaires : le sinistre a été déclaré à l'assurance et le dossier est en cours de traitement

Panneau d'affichage de la mairie : le panneau d'affichage de la mairie n'est pas étanche à la pluie, il va être changé par le constructeur.

Le Dépôt de mulch près des cuves incendie doit être enlevé prochainement.

Prochaines réunions Ecoles :

- RPI : 10 décembre 2019
- SIEMPK : 16 décembre 2019

Projet Salle communale (ex salle d'école) :

La barrière de la rampe d'accessibilité doit être posée fin semaine prochaine, les travaux seront terminés, une convention d'utilisation de la salle va être rédigée.

Séance levée à 21 heures 40

Fait à BOTANS, le 10 décembre 2019

Madame Le Maire,

Marie Laure FRIEZ



